

OFFRE N°

49690

SECTEURTRANSPORT (PERSONNEL
D'ACCOMPAGNEMENT)**TYPE DE CONTRAT**

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DURÉE CONTRAT

6 MOIS

TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

ENTREPRISEGROUPE RATP - CFA MUD - RECRUTEMENT DU
10/03/25 AU 13/03/25**LIEU**CENTRES BUS ET RÉSEAU RATP PARIS IDF
AFFECTATION 93, 94, 92, 75**POSTULEZ AVANT LE**

13/03/2025

PRISE DE POSTE

07/05/2025

CONTACTBrayan TURPIN
bturpin@cnam.fr
06 93 13 34 47**STANDARD**
☎ 02 62 15 00 00

Contrôleur des transports - H/F en Alternance - Durée 6 mois avec possibilité de CDI

► DESCRIPTIF

Acteur clé de l'accueil et de la relation clients, vous assurez au quotidien des missions commerciales et techniques diversifiées dans les centres bus. Vous contribuez au déploiement d'une offre de services attentionnée et à la sécurité des voyageurs. Sur l'ensemble du réseau de la RATP, vous serez amené à réaliser en équipe parallèlement des opérations de prévention et de contrôle des titres de transport afin de lutter contre la fraude. Vous accompagnez également les clients dans leur mobilité par l'information et l'orientation. Vous mettez en place des mesures correctives en cas d'irrégularité selon la réglementation.

► PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU :	CAP/BEP ou équivalent
DIPLOME REQUIS :	Aucun
EXPÉRIENCES :	Expérience professionnelle non exigée Rendre service, Travailler en équipe, Être à l'écoute, Savoir garder son calme, Faire preuve d'autorité sans arrogance, Marcher près de 12 km par jour; Rester en stationnement debout toute une journée
COMPÉTENCES :	
FORMATION MIN ACCEPTÉ :	CAP Toutes spécialités
FORMATION MAX ACCEPTÉ :	Maximum niveau Bac +2
LANGUE(S) :	Bonne compréhension de la langue française et Bonne expression
INFORMATIQUE :	Non spécifié
PERMIS :	B

► EXIGENCE(S)

CV, Permis B physique (attestation de l'auto-école pour permis BA), Certificat médical, Permis B Physique valide, Visite médicale Préfecture

► RÉMUNERATION

Salaire BRUT: 1975 € Mensuel

► AIDES DU CNARM



Billet d'avion
aller +
transfert



Allocation
d'arrivée
de 300€



Aide à
l'hébergement
2 mois



Indemnité
forfaitaire
de 500€



Prime
d'installation
de 400€



Indemnité
complémentaire
selon la situation

